

de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

| Nombre de membres                  |             |                                     |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 32                                 | 32          | 32                                  |

**DELIBERATION n°2014/35**

L'An deux mille quatorze et le mardi 6 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 29 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à Arudy.

**Présents titulaires :** M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

**Présents suppléants :** M. ASSIMANS

M. VISSE donne procuration à M. MARTIN  
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

**Secrétaire de séance :** Mme BERGES

REÇU

le 21 MAI 2014

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE

**Objet : SPANC : Approbation avenant n°1 au contrat passé en 2012 avec la Lyonnaise des eaux**

**RAPPORT N° 140506-04-ENVIRONNEMENT**

En 2012, la CCVO a passé un marché avec la Lyonnaise des Eaux pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

Cette opération comprenait :

- Mission 1 : La vérification et la mise à jour de la liste des installations à contrôler sur chaque commune (réalisée)
- Mission 2 : le recueil cartographique des zones à risques (non réalisée)
- Mission 3 : le contrôle diagnostic et l'établissement de la base de données (réalisée)
- Mission 4 : le scan du cadastre et l'intégration du scan (non réalisée)

La mission n°2 n'a pas été réalisée par la Lyonnaise des Eaux malgré de nombreuses relances. Par conséquent, la CCVO souhaite clôturer le marché sans faire réaliser cette mission. Cela permettra à la CCVO de capter les subventions en attente du CG64. Lors du lancement de ce marché, le SPANC s'est équipé en parallèle d'un logiciel informatique permettant d'intégrer les contrôles réalisés. La mission de recueil cartographique des zones à risques sera donc réalisée une fois l'ensemble des installations traitées par le logiciel.

Pour la mission n°4 la CCVO se réservait le droit de faire réaliser ou non la prestation. Lors de l'achat du logiciel, la société retenue a pu elle-même intégrer le fond cadastral au logiciel. Par conséquent, cette prestation n'a pas été réalisée par la Lyonnaise des Eaux.

En vertu de quoi, le président rappelle que dans le cadre des missions du Service public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a conclu le 31 Mai 2012 un marché avec la Lyonnaise des Eaux pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif pour un montant de 42 416.15 euros TTC.

Suite à la mise à jour de la liste des installations restant à contrôler, le nombre de contrôles réalisés s'est avéré nettement inférieur à l'estimatif.

Suite au dépassement du délai de mission de la Lyonnaise des Eaux pour réaliser l'opération « recueil et cartographie des zones à risques », il convient de passer un avenant au marché initial pour un montant en moins value de 29 717,68 euros TTC.

Le Conseil Communautaire, le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le présent rapport,

**APPROUVE** la diminution du montant du marché,

**DECIDE** de passer un avenant au marché passé avec la Lyonnaise des Eaux pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif,

**AUTORISE** le président à signer ledit avenant ainsi que tout document à intervenir.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

**REÇU**

**le 21 MAI 2014**

**SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE**